Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 07/01/2025 - A2025/000153 - 1996 B 50139 - 408 428 951 - ABAQUE

B.V.F.D.
Bertheas•Vitrolles•Druenne•Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
L'ARCHE • 145, rue de la Montat • Accès 5 à 9 allée du Pont de l'Ane •
BP 59 • 42009 SAINT ETIENNE CEDEX 02
Tél : 04 77 21 08 88 • Fax : 04 77 38 88 83
e-mail : bv@bertheasvitrolles.com . wwwbertheasvitrolles.com

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ABAQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 27, Boulevard Pasteur - 42130 BOEN SUR LIGNON
408 428 951 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le mardi 17 décembre, à 17 heures 30, dans les locaux du Cabinet BVFD, 145 rue de la Montat, 42100 SAINT-ETIENNE,

Les Associés de la Société ABAQUE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la gérance, suivant lettre recommandée avec accusé de réception en date du 3 décembre 2024.

Il est établi une feuille de présence signée par les Associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Claude de CHAZERON, titulaire de 22 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Michel PAILLERET, titulaire de 22 parts sociales en pleine propriété,
- Et Madame Virginie PERRIN représentant l'indivision successorale de Monsieur Yves PERRIN, titulaire de 292 parts sociales en pleine propriété.

Associés de la Société et représentant en tant que tels 336 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude de CHAZERON, co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ----------
- Constatation de la démission de Monsieur Michel PAILLERET de ses fonctions de co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion prend acte de la démission de Monsieur Michel PAILLERET de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance.

Claude DE CHAZERON

